

PRESTATION DE SERVICES D'ASSURANCES

**MARCHE N° 2018-08**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Marché public passé selon la **procédure adaptée**

**Publication le mercredi 4 juillet 2018**

**Date limite de remise des offres :**

**Jeudi 2 août 2018 à 12h00**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

### SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>preambule : Présentation de la collectivite</b> .....	<b>3</b>
<b>Article 1. Objet du marché</b> .....	<b>4</b>
<b>Article 2. Conditions de la consultation</b> .....	<b>4</b>
2.1. Mode de consultation.....	4
2.2. Allotissement .....	4
2.3. Modification de détail au dossier de consultation.....	4
<b>Article 3. Durée du marché</b> .....	<b>5</b>
<b>Article 4. Organisation de la consultation</b> .....	<b>5</b>
4.1. Dossier de consultation des entreprises .....	5
4.1.1. Contenu .....	5
4.1.2. Conditions de retrait .....	5
4.2. Modalités de remise des offres .....	5
4.2.1. Plis classiques .....	5
4.2.2. Plis électroniques .....	6
4.3. Contenu des plis.....	7
<b>Article 5. Jugement des offres</b> .....	<b>7</b>
<b>Article 6. Renseignements complémentaires</b> .....	<b>7</b>

## **PREAMBULE : PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE**

Le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix est un Syndicat Mixte ouvert, créé par arrêté ministériel en date du 14 décembre 1974.

Suite à la dernière révision des statuts intervenue en 2010, l'objet du syndicat Mixte consiste à :

- assurer, promouvoir, participer à toute action contribuant au respect des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, du SDAGE Loire-Bretagne et de sa traduction locale, le SAGE « Léon - Trégor » sur les bassins versants suivants, intéressés en totalité ou en partie : la Pennélee, le Dossen ou rivière de Morlaix, le Queffleuth, le Jarlot, le Dourduff, le Douron, et tous les ruisseaux côtiers compris entre la rivière de Morlaix et le Douron.
- protéger et valoriser les patrimoines naturels de ces bassins versants, notamment par une gestion adaptée des milieux.

Les missions du Syndicat peuvent être regroupées, pour l'essentiel, autour de deux pôles historiques complémentaires : la restauration – entretien des cours d'eau et la préservation – reconquête de la qualité de l'eau. Le pôle reconquête de la qualité de l'eau comporte deux enjeux : eau potable, et lutte contre les marées vertes en Baie de Locquirec.

A compter de 2008, ces deux pôles sont complétés par une approche gestion des milieux naturels (zones humides et bocage).

La structure regroupe les collectivités territoriales et syndicats suivants :

- les communes de Morlaix, du Ponthou, de Lannéanou, de Pleyber Christ, de Botsorhel et du Cloître Saint Thégonnec ;
- le Sivom de Morlaix-Saint Martin des Champs qui regroupe Morlaix, Saint Martin des Champs (compétences transférés à Morlaix Communauté au 01/01/2017)
- le Syndicat Intercommunal des Eaux de Lanmeur regroupant Garlan, Lanmeur, Locquirec, Guimaec, Plouegat-Guerrand, Plouezoc'h, Plougasnou, Saint Jean du Doigt (compétences transférés à Morlaix Communauté au 01/01/2017)
- le Syndicat Intercommunal des Eaux de Pen Ar Stang : Plougonven, Plouigneau, Plourin les Morlaix. (compétences transférés à Morlaix Communauté au 01/01/2017)

La population représentée par ce territoire s'élève à 50 052 habitants (recensement 2012). Le budget prévisionnel en fonctionnement, pour l'année 2018, s'élève à 1 091 742.95 €.

## ARTICLE 1. OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet de choisir le ou les assureur(s) dans le cadre de l'application des dispositions du Code des Marchés Publics pour ce qui concerne les prestations d'assurance du secteur public.

## ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### **2.1. Mode de consultation**

Marché passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.  
Aucun assureur ne pourra prétendre à une quelconque exclusivité.

### **2.2. Allotissement**

Les prestations objet du présent marché sont décomposées en 5 lots identifiés comme suit :

**Lot n°1 – Dommage aux biens**

**Lot n°2 – Flotte automobile**

**Lot n°3 – Responsabilité civile**

**Lot n°4 – Protection Juridique**

**Lot n°5 – assurance statutaire**

Il est possible de soumissionner pour un lot ou pour plusieurs lots. Chacun des lots étant indépendant, le candidat remplit un acte d'engagement par lot.

Les offres seront valides jusqu'à la date d'effet prévue du marché.

Le dossier comporte une solution de base.

Les candidats devront répondre à la solution de base.

Les variantes sont acceptées. Nécessairement en plus de la solution de base, elles feront l'objet d'une réponse spécifique, c'est-à-dire qu'un bordereau des prix et un acte d'engagement, mentionnés comme étant des variantes, seront signés en plus du bordereau des prix et de l'acte d'engagement de la solution de base.

Des groupements pourront se présenter sous forme solidaire ou conjointe et devront être représentés par un mandataire désigné au DC1, l'éventuel partage des risques entre co-assureurs devant alors être précisé dans l'offre.

### **2.3. Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard huit jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE**

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au titulaire.

Le présent marché est conclu pour une durée de 3 ans, à partir du 01 janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021.

### **ARTICLE 4. ORGANISATION DE LA CONSULTATION**

#### **4.1. Dossier de consultation des entreprises**

##### 4.1.1. Contenu

Pour chaque lot, le marché sera constitué des documents ci-dessous indiqués par ordre de priorité décroissante :

- Acte d'Engagement
- Cahier des clauses techniques particulières
- Liste des réserves au CCTP
- Règlement de consultation

##### 4.1.2. Conditions de retrait

Le dossier de consultation (DCE) peut être retiré gratuitement par les candidats, à compter du jour de parution de l'avis d'appel public à la concurrence.

Ce retrait peut s'effectuer à l'issue d'une demande écrite par courrier ou courriel (à l'adresse indiquée ci-dessous) le DCE sera envoyé par voie postale ou par mail à l'entreprise.

#### **4.2. Modalités de remise des offres**

Les offres ainsi que les documents associés sont rédigées en langue française et les montants libellés en euros. Les offres seront transmises sans formalités particulières par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité (dépôt en main propre contre reçu, LRAR).

##### 4.2.1. Plis classiques

Sur l'enveloppe transmise au Syndicat Mixte du Trégor sera mentionné le **NOM DU CANDIDAT** ainsi que

« NE PAS OUVRIR. MARCHE PUBLIC – assurances »

Les offres seront transmises à l'adresse suivante :

**Syndicat mixte du Trégor  
Plateau St Fiacre  
Le Velery  
29600 PLOURIN LES MORLAIX**

#### 4.2.2. Plis électroniques

Les plis transmis sous cette forme sont horodatés par la plate-forme :

<https://marches.e-megalisbretagne.org>  
<http://amf29.asso.fr/>

Les opérateurs économiques doivent donc prendre toute disposition afin que leurs plis soient réceptionnés (et non envoyés) avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent Règlement de la Consultation. Tout pli qui parviendrait après sera considéré comme hors délai. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT +01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur un support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS, DOC, PDF.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité) ou du RGS (référentiel général de sécurité). Les formats de signature XAdES, PAdES et CAdES sont acceptés. Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

La date limite de remise des offres est fixée au :

**Jeudi 2 Août 2018 à 12h00**

Les offres réceptionnées postérieurement à la date et l'heure fixée ci-dessus ne seront pas retenues.

#### 4.3. Contenu des plis

Pour examiner les offres, chaque candidat devra produire un dossier complet comportant :

##### *Informations sur le candidat :*

- Une **lettre de candidature** (formulaire DC1 téléchargeable sur le site du ministère de l'économie) comprenant :
  - une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics,
  - Une déclaration sur l'honneur attestant que les salariés sont employés régulièrement au regard du Code du travail.
- Une **déclaration du candidat** permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (formulaire DC2 téléchargeable sur le site du ministère de l'économie) comprenant, entre autres :
- Un **Relevé d'identité bancaire**

##### *Informations sur l'offre :*

- L'**Acte d'engagement** daté, signé, avec le cachet de l'entreprise et le nom du signataire
- Le **Cahier des clauses techniques particulières** signé dans les mêmes conditions que l'Acte d'engagement
- Les réserves éventuelles au CCTP**, s'il y a lieu

*Il est demandé au candidat, dans un souci de reprographie, de fournir, dans la mesure du possible, les documents papiers dans un format non relié (thermoreliure, spirale...) excepté par agrafe ou trombone.*

#### ARTICLE 5. JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte pour l'attribution du marché des critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération :

1. Le prix, pondéré à 60 %
2. La valeur technique de l'offre (conformité au Cahier des charges), pondérée à 40 %

La valeur technique sera calculée en fonction du taux d'acceptation des clauses du CCTP.

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fera par rapport à la note obtenue pour le critère dont le rang de pondération est le plus élevé.

#### ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter les services suivants :

##### **Service administratif**

Hélène Le Roy

02.98.15.15.15

[directionadm@syndicat-tregor.fr](mailto:directionadm@syndicat-tregor.fr)

ou Yann LE ROUX

[administratif@syndicat-tregor.fr](mailto:administratif@syndicat-tregor.fr)